

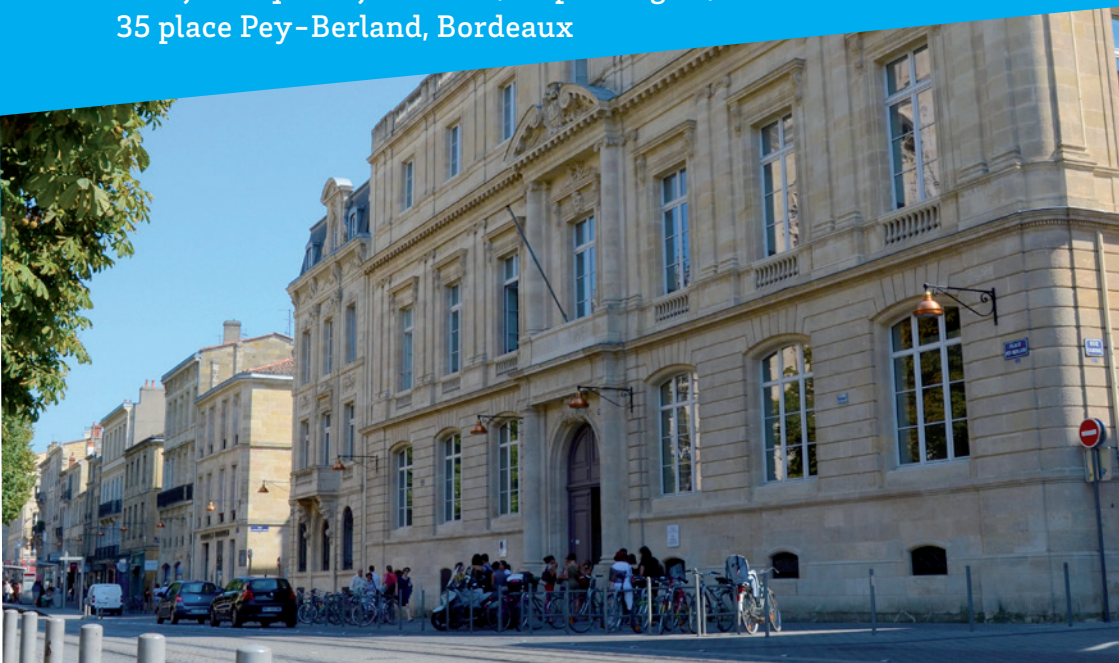
Colloque

Pluralisme juridique et droits fondamentaux

Mardi 16 décembre 2014 > 9h à 18h

Mercredi 17 décembre 2014 > 9h30 à 13h

Pôle juridique et judiciaire, amphi Duguit,
35 place Pey-Berland, Bordeaux



Colloque organisé par le Centre d'études et de recherches comparatives
sur les constitutions, les libertés et l'État (CERCCLÉ)

Responsable scientifique : Fabrice Hourquebie, *professeur de droit public*

Renseignements : T 05 56 01 81 40 - martine.portillo@u-bordeaux.fr

CERCCLÉ

Centre d'études
et de recherches comparatives
sur les constitutions, les libertés et l'État

université
de **BORDEAUX**

Pluralisme juridique et droits fondamentaux

Mardi 16 et mercredi 17 décembre 2014, Pôle juridique et judiciaire, amphî Duguît,
35 place Pey-Berland, Bordeaux

Le phénomène du pluralisme juridique et la question de la prise en compte de la coutume ou des droits autochtones et/ou traditionnels par le droit étatique amène, de manière plus particulière, à répondre à la question de savoir quels modèles ou types d'interactions entre les ordres juridiques peuvent exister lorsque la coutume ou les droits autochtones ou traditionnels se confrontent au droit étatique - national et international - relatif aux droits et libertés fondamentales de l'individu.

Ces droits, dont la définition renvoie d'ailleurs à l'utilisation de l'expression « fundamental right » en droit international, désignent notamment les droits et libertés qui reçoivent une protection constitutionnelle et internationale (conventionnelle) ; il s'agit donc de droits qui bénéficieraient d'une garantie maximale. En tant que tels,

ces droits sont justiciables : ils sont des droits subjectifs, c'est-à-dire protecteurs d'intérêts individuels et à cet égard invocables devant le juge. Mais ils sont limitables, le caractère absolu des droits fondamentaux se réduisant à quelques droits intangibles (le droit de ne pas être torturé, l'interdiction de l'esclavage...).

C'est sur ces limitations éventuelles aux droits de l'homme, par une norme, une règle ou un principe d'essence coutumière que ce colloque entend se pencher ; règles coutumières au sujet desquelles on peut s'interroger, ab initio, sur leur légitimité à défier un droit fondamental. Ces interrogations devront ainsi permettre de mieux examiner comment se manifeste et se vit aujourd'hui le pluralisme juridique en Afrique, Amérique du nord ou encore Océanie, relative-ment au domaine des droits fondamentaux.

Mardi 16 décembre

Matinée

9h

Ouverture

Vincent Douset, *vice-président de l'université de Bordeaux en charge des relations internationales*

Fabrice Hourquebie, *directeur de l'École doctorale de droit, professeur de droit public, université de Bordeaux*

Ghislain Otis, *Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones, Université d'Ottawa*

9h30

Propos introductifs

Présentation de la problématique et du projet de recherches

Droits coutumiers et droits fondamentaux, l'impensable rencontre ?

Fabrice Hourquebie, *directeur de l'École doctorale de droit, professeur de droit public, université de Bordeaux*

1. Droits coutumiers et droits fondamentaux

De quels droits parle-t-on ?

9h50

Introduction

Pour une relation constructive de dialogue des cultures

Séverine Bellina, *directrice de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance, Paris*

→ Retour sur la **fondamentalité**

10h10 **Sur la notion de droit fondamental** »

Ferdinand Mélin-Soucramanien, *professeur de droit public, directeur du Centre d'études et de recherches comparatives sur les constitutions, les libertés et l'État, université de Bordeaux*

→ Les apports des droits coutumiers

10h30 **Indigenous law and housing on reserve : developing an indegeanous property theory**

Val Napoleon, Associate professor, Law Foundation Professor of Aboriginal Justice and Governance, Director of the Indigenous Law Research Unit, Faculty of law, University of Victoria et E. Snyder, SSHRC Postdoctoral Fellow, affiliated with the Indigenous Law Research Unit at the Faculty of Law, University of Victoria

10h50 **Pause**

11h20 **Les droits fondamentaux à l'épreuve de la coutume : regard sur l'état de la lutte contre les mutilations génitales féminines**

Olivier Kassi, doctorant en droit public, université de Bordeaux

11h40 **Pluralisme juridique et contemporanéité du droit coutumier lié aux activités traditionnelles en forêt chez les Atikamekw Nehirowisiwok**

Benoît Ethier, doctorant en anthropologie, Université Laval

12h **Débats (12h > 12h45)**

Après-midi

2. Droits coutumiers et droits fondamentaux

Quelle inter-normativité ?

14h30 **Introduction**

L'individu comme arbitre des tensions entre pluralisme juridique et droits fondamentaux

Ghislain Otis, Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones, Université d'Ottawa

→ Interactions d'oppositions

14h50 **Human rights are not our business: legal pluralism and the south pacific's constitutional conundrum**

Jennifer Corrin, Director of the Centre for Public, International and Comparative Law, Professor in the TC Beirne School of Law, University of Queensland

15h10 **Le difficile ménage entente droits coutumiers et droits fondamentaux dans les pays africains : de la contestation à la permanence des droits coutumiers**

Djibrihina Ouedraogo, docteur en droit public, université de Bordeaux

15h30 **La sorcellerie dans le prétoire ivoirien : croyances coutumières et présomption d'innocence**

D. Lopes, docteur en science politique, université de Bordeaux

15h50 **Droits fondamentaux et systèmes juridiques autochtones au Canada : coexistence ou conflit ?**

Sébastien Grammond, professeur titulaire, Section de droit civil, Université d'Ottawa

16h10 **Débats**

17h **Réception à l'Hôtel de ville de Bordeaux (17h > 18h)**

Mercredi 17 décembre

Matin

→ Interactions de conciliation

- 9h30 **Le droit positif républicain à l'épreuve de la charte du peuple kanak**
François Feral, professeur émérite, coordonnateur du « Groupe Pacifique » du programme *Legitimus*, Université de Perpignan
- 9h50 **La place des droits fondamentaux dans les programmes de mesure de rechange en droit pénal canadien**
Marie-Eve Sylvestre, professeure agrégée, Section de droit civil, Université d'Ottawa
Mylène Jaccoud, professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal
- 10h10 **The impact of the constitution on the regulation of family relations under customary law in South Africa**
Chuma Himonga, Professor of Law, Department of Private Law; South African National Research Foundation Chair in Customary Law, University of Cape Town
- 10h30 **Pause**
- 11h **Dialogue à propos de la dignité humaine : la justice autochtone devant les tribunaux colombiens**
Charlotte Chicoine-Wilson, étudiante à la maîtrise en droit, Université d'Ottawa
- 11h20 **La protection du patrimoine culturel immatériel autochtone à l'ombre des Etats**
Thomas Burelli, chercheur doctorant en droit, Université d'Ottawa / Université de Perpignan
- 11h40 **Débats**
- 12h15 **Propos de conclusion**
Jean du Bois de Gaudusson, professeur émérite, université de Bordeaux